

Tribune de substitution des sections Genève et Vaud Médias de

no 1

syndicom le syndicat des médias et de la communication



pour assurer un contact essentiel avec les membres et leur garantir autrement un espace d'expression

www.syndicom.org

Edito

Chère lectrice et cher lecteur,

Vous tenez entre vos mains le numéro UN de notre tribune de substitution, que nous édisons, dès à présent, en association avec la section Vaud Médias de syndicom.

Les consultations se poursuivent avec toutes les autres sections de Suisse romande pour une collaboration, lors d'un prochain numéro de notre tribune.

Force est de constater que le monde du travail est en train de se durcir fortement, dans tous les domaines d'activité que notre syndicat couvre.

L'entreprise La Poste veut examiner, autrement dit fermer, 459 offices dans tout le pays, durant la période 2017 à 2020.

Ce ne sont pas moins de 1200 emplois qui seront supprimés, et autant de vies sacrifiées sur l'autel du profit et de l'augmentation des bénéfices.

Cette restructuration est à peine entamée que La Poste envisage déjà une deuxième vague pour la période 2021 à 2024.

Dans le domaine des télécommunications, les conditions de travail sont très dures chez Salt. Le salaire au mérite y est roi. Les collaborateurs doivent atteindre des objectifs de vente ambitieux. S'ils n'y arrivent pas, leurs salaires peuvent être amputés de sommes importantes.

A Swisscom, Les conséquences de la plate-forme Mila sont très inquiétantes pour les travailleurs.

Dans un futur proche, cela pourrait péjorer fortement leurs conditions de travail et de salaire.

Dans le secteur des Médias, le regroupement des rédactions, en Suisse romande comme en Suisse alémanique, interpelle.

Cette situation augmente le stress au travail pour les collègues concerné-e-s et met en péril leurs emplois.

Avec la fermeture de plusieurs imprimeries ces derniers mois, nombreux sont nos collègues qui se retrouvent au chômage.

Résistance !

Chères et chers collègues, dès à présent, nous devons lutter de toutes nos forces, toutes et tous ensemble, au sein de syndicom pour nous opposer à toutes ces dérégulations que cherchent à nous imposer les puissants de ce monde.

Résistons par tous les moyens possibles.

Car ensemble, nous serons plus forts qu'en restant seuls et isolés. La force d'un syndicat, c'est le collectif formé par ses membres.

Michel GUILLLOT
président de section

Mila et ses copains

Depuis quelques années, sous le doux nom de Mila, Swisscom met en place la plus grande dérégulation des télécoms helvétiques.

Mila est une start-up contrôlée par Swisscom, qui propose conjointement avec elle une assistance sur site en dehors des horaires de travail. Ce service s'appelle «Swisscom Friends» et par l'intermédiaire de la plateforme Swisscom Friends - Mila, chacun peut demander un service ou postuler pour devenir «dépanneur».

Nous ne voulons pas faire un procès d'intention à Mila. Toutefois, les collègues qui passent derrière les «Swisscom Friends» et doivent remettre l'ouvrage sur le métier se font régulièrement incendier par des clients qui croyaient avoir à faire à un technicien certifié. On paie l'ami et après, qui paie le technicien Swisscom ?

Cette entreprise, qui a aujourd'hui 5 ans, tient du cheval de Troie informatique. Elle s'insinue dans le système pour instaurer la loi de la jungle et éclipser la loi sur le travail en Suisse. Ben voyons, il faut supprimer cette entrave intolérable à la goinfre des actionnaires !

Voyons ce qui se passe en pratique, avec l'exemple d'Uber.

Si on creuse un peu, on s'aperçoit que les choses changent pour le pire.

Dans l'enquête «La vérité sur les revenus des chauffeurs

Uber», sur le site BFM TV, on découvre une triste réalité :

Que gagnent vraiment les chauffeurs de VTC (véhicules de tourisme avec chauffeur) qui travaillent avec Uber ? Pour répondre à cette question, l'entreprise américaine a mandaté deux économistes - Augustin Landier, professeur à l'université de Toulouse et David Thesmar, enseignant à HEC Paris et pour l'université de Berkeley en Californie - pour estimer l'impact d'Uber en termes d'emplois et de rémunérations. «Uber nous a donné accès à des données internes, a précisé Augustin Landier sur BFM Business. Ils nous ont donné accès aux chiffres anonymisés des chauffeurs qui indiquent le temps durant lequel ils sont connectés à l'appli et combien ils gagnent.»

En 2015, le salaire horaire moyen des chauffeurs s'est élevé à 19,90 euros après déduction de la commission qu'ils versent à Uber. Cette somme est deux fois supérieure au salaire minimum qui est à 9,67 euros. Comme le précisent les auteurs de l'étude, ce montant n'entre pas directement dans la poche des chauffeurs. Ils doivent déduire entre 40 et 50% pour régler les factures d'essence ou de location des véhicules.

Des chauffeurs multi-plateformes par nécessité

Mais surtout, ces données n'indiquent que le revenu provenant d'Uber et chez les VTCistes, rares sont ceux qui ne travaillent que pour une seule plateforme. «Ce que l'on voit dans les données, c'est combien Uber verse à ses chauffeurs, précise Augustin Landier. Pour aller plus loin, il faudrait avoir accès à la comptabilité de ces chauffeurs. Nous n'avons que les données de Uber, pas celles des autres VTC.»

Nous avons donc tenté d'en savoir plus. Sous couvert d'anonymat, plusieurs VTCistes nous assurent que pour améliorer leurs recettes, ils travaillent pour plusieurs plateformes. Et cette activité s'est accélérée depuis la baisse de 20% des tarifs d'Uber en octobre 2015. «Je travaille principalement avec Uber pour les courses dans Paris, mais pour les aéroports, je passe par Allocab qui fait des réservations», nous a indiqué un chauffeur parisien. Plusieurs chauffeurs nous ont aussi confié que la clientèle privée se développait en toile de fond. Et pour régler leurs courses qui ne passent pas par les applis, ils acceptent l'argent liquide ou les virements bancaires pour les clients fidèles.

Conséquence, si les chauffeurs travaillent effectivement environ 45 heures par semaine pour Uber, la loi leur permet de travailler jusqu'à 60 heures. Ils effectuent donc une quinzaine d'heures en plus avec d'autres plateformes, et même avec leurs propres clients, en conservant la tarification moyenne d'Uber.

Si l'on estime qu'ils gagnent autant pour ces 15 heures supplémentaires, ce travail supplémentaire représente un revenu hebdomadaire d'environ 300 euros, soit 1200 euros par mois. Le revenu mensuel approcherait donc plutôt les 4800 euros.

Après avoir déduit les commissions et les frais inhérents aux véhicules (entre 40 et 50% du chiffre d'affaires), les chauffeurs multi-cartes gagneraient environ 2400 euros pour 60 heures par semaine, soit un taux horaire à peine supérieur au SMIC.

Dans les faits, Uber instaure un esclavage salarié. Les capitalistes trouvent le coût du travail trop élevé, mais le coût du capital dans le PIB français ne fait que croître.

Leur voracité est sans limite. Les riches toujours plus riches, les pauvres toujours plus pauvres, travaillons à changer cette triste réalité !

Notre section reçoit de plus en plus d'appels à l'action de la part de nos jeunes collègues, qui ne sont plus insensibles à la nécessité de s'organiser syndicalement.

Ce réveil démontre qu'on a atteint le fond.

D'avantage de travail et moins de salaire, basta ya !

C'est ainsi dans toutes les entreprises, les rapports marchands sont les seuls qui valent. Les droits sociaux sont ignorés ou tout simplement supprimés.

Fait significatif, la CGAS vient de recevoir une lettre anonyme de vendeurs de télécoms. Leur salaire de base est de 3000 francs. S'ils atteignent le 100% des objectifs, ils touchent 1000 francs de plus.

Quant à la prime, il faut atteindre et dépasser les objectifs de 10%. Nous aurons l'occasion de reparler de cette entreprise «négrière», qui en plus ne manque pas de SALT !

José GONZALEZ
membre retraité du Comité genevois de syndicom

A qui profitera «Prévoyance vieillesse PV2020» ?

Aux femmes ? Certainement pas. Elles sont les grandes perdantes de cette réforme et devront travailler et cotiser une année de plus sans compensation. Déjà pénalisées durant leurs carrières professionnelles, elles méritent plus de considération.

Aux actifs et aux jeunes ? Tous les salarié-e-s devront cotiser plus au 2^e pilier pour toucher une retraite moindre, étant donné que le taux de conversion va baisser de 6,8% actuellement à 6%. Verser toujours plus de cotisations dans ce gouffre qu'est le 2^e pilier n'assure pas une retraite décente.

Aux actuels retraités ? Nos parlementaires considérant que les retraités actuels sont des privilégiés, ces derniers ne toucheront pas les 70 (rente simple) ou 226 francs (rente de couple) par mois prévus pour les nouveaux rentiers AVS. Mais ils devront participer au financement par le biais d'une augmentation de la TVA. Ces améliorations sont déjà vigoureusement contestées par le PLR et ses alliés.

Aux bas revenus et emplois temporaires ? Ils pourront certes cotiser au 2^e pilier, mais leurs faibles cotisations déboucheront

sur de très petites rentes. De sombres prévisions parlent d'abaisser encore le taux de conversion à 5%. Par contre les retenues sur leurs salaires ne seront pas indolores.

Mais à qui profitera pv2020 ?

Aux banques et aux assurances, qui gèrent déjà un joli pactole de 800 milliards accumulés par nos cotisations.

Elles ne se gêneront pas de demander un intérêt négatif aux caisses de pension qui, malgré une gestion rigoureuse, auront toujours plus de peine à assurer leurs obligations vis-à-vis de leurs affilié-e-s.

Les cotisations des salarié-e-s ne doivent pas enrichir les directeurs et les actionnaires de la finance ; et cette réforme qui prévoit l'élévation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans est un tremplin pour une retraite à 67 ans pour tous.

Le 24 septembre
je voterai non à
cette injuste réforme.

Michel VERDON, retraité

Erratum

Selon l'impression du n° 0, Marie Chevalley était la correctrice de service.

Son nom a été mentionné à tort : elle n'a pas vu les textes et n'est donc pas responsable des fautes laissées dans notre dernière édition.

Nous sommes persuadés que nos lecteurs n'en tiendront pas rigueur à une équipe de production militante.

Seuls ceux qui ne font rien ne se trompent pas.

Solidarité internationale Guatemala

des centaines de familles expulsées de la biosphère maya sont bloquées à la frontière mexicaine

Au nord-est du Guatemala, sur près de 20% du territoire, s'étendent d'immenses forêts protégées, qui furent les sites de florissantes et très organisées cités mayas.

Selon les satellites qui examinent en profondeur cette région du Peten, des villes précolombiennes restent camouflées sous les racines des grands acajous ou des cèdres espagnols... Actuellement la région de Tikal est un des grands mythes du tourisme international pour sa pyramide d'où l'on surplombe la canopée en écoutant les sons, les chants et les cris d'une faune abondante et variée!

Le Peten est aussi le cœur de la Réserve de biosphère maya, créée en 1990, l'une des 621 réserves de biosphère de l'UNESCO. Ses quelque 85'000 habitants n'y vivent pourtant pas dans une région idyllique et «naturelle» comme on pourrait l'imaginer: ils s'y sont réfugiés lors de la guerre civile, et pendant trente ans, bien avant la création de la Réserve.

Le 2 juin dernier des centaines de familles sont expulsées de la Laguna del Tigre, leurs maisons sont incendiées et leur bétail abattu. Elles sont contraintes par l'armée et la police à se mettre en marche dans les forêts alentour...

Un jour plus tard elles sont bloquées à la frontière où le gouvernement mexicain leur refuse accueil et protection alors que les autorités guatémaltèques, couvertes par des décisions de justice, envisage déjà d'autres expulsions. Actuellement les ONG se mobilisent pour venir en aide à ces familles privées de tout.

Environnement, des rapports pour quoi faire ?

Les ONG spécialisées dans l'environnement et la gestion des ressources forestières, comme Rainforest Alliance, ainsi que l'agence gouvernementale guatémaltèque CONAP, ont bien constaté que les concessions forestières accordées aux populations locales sont efficaces pour la protection de l'environnement. Elles le sont au moins autant que les aires strictement protégées pour préserver les forêts !

Les rapports précisent que les 12 concessions forestières exploitées par les populations locales «dont on s'attend à ce qu'elles protègent plus efficacement leurs lieux de vie économique et culturels» fonctionnent bien, qu'elles ont «développé de grandes

compétences en gestion des forêts et se conforment aux normes du FSC (Forest Stewardship Council)». Rainforest Alliance constatait toutefois en 2015 que la forêt avait diminué de 13%. Il s'agissait de lieux bien précis où se pratiquent des déboisements illégaux, des incendies et autres installations illégales d'élevage de bovins, souvent exploitées pour camoufler puis blanchir les monceaux d'argent des barons de la drogue.

Les menaces et les trafics

Alors que les villages sont menacés et harcelés depuis des années – il leur est interdit de construire des infrastructures scolaires ou médicales, d'importer dans la réserve des outils ou matériaux de construction, etc. – la multinationale du pétrole, Perenco, continue en toute impunité à souiller les terres et les eaux de la réserve, provoquant de nombreuses atteintes à la santé des humains comme de la faune.

Le cas de l'eau est particulièrement grave puisque les réserves d'eau douce du Peten sont les plus abondantes de l'Amérique centrale.

L'armée expulse des centaines de familles

Pour délit d'usurpation de zones protégées une opération militaire s'est donc déroulée le 2 juin dans la communauté de Laguna Larga: plus de 100 soldats ont expulsé de leurs maisons près de 400 personnes de tous âges, qui ont marché à travers la forêt vers les frontières du Mexique dans l'état de Campeche. Une zone particulièrement surveillée par les policiers mexicains, connue pour abriter de nombreux réseaux de traite d'êtres humains et du trafic de stupéfiants. Le Mexique – imitant son grand voisin du Nord – leur a refusé accueil et protection.

Le 5 juin dernier la Commission internationale des juristes (CIJ) et Amnesty internationale dénonçaient des conditions humanitaires déplorables dans le campement qui borde la frontière, et alertaient les instances de protection des migrants locales et internationales.

La CIJ signale également que les communautés menacées d'expulsion en d'autres points du Peten, cette immense région protégée de la biosphère maya, ont présenté à l'Etat guatémaltèque «une proposition alternative de développement qui avait ouvert une voie de dialogue entre les communautés affectées et les autorités de l'Etat, ce qui représente la meilleure façon de résoudre les conflits sur ces terres», une démarche

qui visiblement n'a jamais vraiment eu l'oreille du gouvernement de Jimmy Morales, dont on connaît la proximité avec les généraux qui ont mené la terrible guerre civile de 1966 à 1996.

Pour Ramon Cadena, directeur CIJ pour l'Amérique centrale, «cette politique d'Etat va à l'encontre du Droit international et des normes ratifiées... l'Etat guatémaltèque doit se déclarer responsable et réparer les pertes et les dégâts subis par la communauté Laguna Larga, dans la municipalité de San Andrés».

Soubresauts et opposition

Les institutions internationales – par leurs rapports spéciaux – travaillent en permanence pour atténuer la violence du régime, parfois sans grands espoirs.

Depuis une dizaine d'années une commission internationale contre l'impunité au Guatemala, la CICIG, documente et dénonce les cas de corruption et de violations des droits à tous les échelons de l'Etat, tentant de renforcer l'institution judiciaire.

En 2015 des dénonciations ont mené à d'immenses manifestations contre la corruption, à l'éviction du gouvernement en place et à l'emprisonnement ou à l'exil forcé de nombreux ministres. Les élections qui ont suivi ont pourtant reconduit au pouvoir le même type de gouvernement dont le slogan était la lutte contre la corruption.

Jimmy Morales, actuel président et ancien comique, vient de se voir accusé à son tour de financements frauduleux pour sa campagne électorale... Evidemment la CICIG, dont le but est de lutter contre l'impunité dans tous les domaines, est honnie par tous les profiteurs du statu quo et par la majorité gouvernementale qui lui reproche d'être composée de «juges étrangers».

Le poids des communautés autochtones

Quant à la plus grande partie de la population, celle qui ne bénéficie pas de services publics assurant éducation, santé, accès à la justice, celle qui ne maîtrise pas l'espagnol, la seule langue officielle, elle est très diverse en ethnies, langues et courants, mais elle est aussi en voie de s'organiser pour peser sur la société. Elle constitue des coordinations de défense des droits des communautés autochtones, notamment de l'important droit de consultation des communautés, dans des conditions équitables et précises, pour tout projet de développement et d'exploitation concernant la vie économique, sociale, culturelle, environnementale...

La résistance

La majorité discriminée connaît son importance numérique et économique. Les luttes de résistance sont partout, sans apparaître toujours au grand jour, la violence et la peur étouffent les voix.

Notre partenaire au Guatemala, le Collectif rural CODECA qui regroupe plus de 63'000 familles, a établi des liens avec bon nombre d'autres mouvements revendiquant la dignité des populations autochtones. Comme il l'énonce, il est temps d'obtenir «le droit d'avoir des Droits».

Il revendique maintenant avec d'autres l'élaboration d'une Constituante qui leur donnerait des possibilités d'être enfin acteurs de leur histoire, après quatre siècles de conquêtes de terres et de pillages des richesses et de mettre fin aux discriminations. Nous accueillerons deux coordinateurs du Peten mardi 29 septembre 2017.

Chantal WOODTLI
ancienne journaliste, membre syndicom
Association KM207 Guatemala-Suisse

On nous coupe les ailes

Nous avons besoin de nos syndicats pour organiser la défense des conquêtes gagnées de haute lutte par les générations de militants qui nous ont précédés et qui ont construit ce monde au prix de leurs luttes.

Mais nous sommes en même temps confrontés à une offensive qui vise à faire taire la voix de ceux qui, dans les syndicats, cherchent à organiser la résistance.

Dans le cas de la réforme en cours des retraites, les directions syndicales ont sciement bafoué le mandat donné par leur base; des congrès d'instances syndicales (UNIA, SSP), jusqu'au Congrès de l'USS elle-même, avaient clairement dessiné les lignes que l'on n'accepte pas de franchir: augmentation de l'âge de la retraite des femmes et baisse du taux de conversion.

Et on se trouve aujourd'hui dans une situation où l'USS utilise nos cotisations pour mener campagne au compte du gouvernement sur un projet qui allonge la durée du travail, diminue le pouvoir d'achat, s'en prend violemment aux femmes travailleuses et à la jeunesse...

Nous avons tous assisté, consternés, à la transformation de l'USS en agence au service du gouvernement, en collaboration avec des partis bourgeois, des organisations patronales...

Dans le cas de **syndicom**, la direction décide de priver l'organisation de sa voix, et de son principal outil pour organiser la résistance, alors même que redouble l'offensive patronale contre les offices postaux et contre la diversité de la presse.

Lorsque les instances que nous avons élues se détournent des mandats qu'elles ont reçus, lorsqu'elles décident de ne pas entendre, de ne pas laisser s'exprimer démocratiquement voire de faire taire les militants qui constituent leur base, cela a toujours un contenu concret! Cela se paie en termes de régression des conditions de travail, de régression du pouvoir d'achat des actifs et des retraités, en termes de liquidations de postes de travail.

Cette évolution fait planer les plus lourdes menaces non seulement sur nos retraites, mais également sur les organisations qui nous appartiennent et sont censées nous représenter et nous défendre. La politique du directoire de l'USS conduit à des situations de tensions, de division dans les syndicats.

Défense et renforcement des syndicats

La défense des conquêtes sociales passe par la défense de nos syndicats, la défense des syndicats suppose qu'on se batte en leur sein pour:

- Que les syndicats agissent en toute indépendance vis-à-vis des institutions politiques, des partis politiques quels qu'ils soient, et des organisations patronales.
- Que les syndicats agissent conformément à la seule défense des intérêts et des revendications des travailleurs (défense inconditionnelle, voire reconquête, du pouvoir d'achat, des postes de travail, des conditions de travail, des assurances sociales, des services publics...)
- Que la démocratie, fondée sur le mandat donné par la base, soit respectée dans le cadre des syndicats.

Nos syndicats doivent rester des syndicats !

C'est pour aborder ces questions, librement, et élaborer des réponses communes, que nous invitons les syndicalistes de tous bords à se réunir le **samedi 28 octobre**, de 10h à 13h, à Berne.

Pour la salle, contacter: almadoanor@bluewin.ch

Pour la lettre de liaison de militants syndicalistes: Max Robert, Albert Anor, Vincent Leggiero

Pour toute autre information: pv2020-ne-doit-pas-passar@bluewin.ch

Guatemala en servitude

400 familles expulsées de la Réserve Maya du Peten et interdites d'entrée au Mexique

mardi 26 septembre à 19h 30



Maison des associations
salle Rachel Carson
rue des Savoises 15 à Genève

**appel
à la solidarité**

pour les communautés autochtones
avec 2 coordinateurs d'ACCODIL

Organisateurs: Centrale sanitaire Suisse, Km207 Guatemala-Suisse,
Peace Watch Switzerland, CETIM, Collectif Guatemala, Uniterre

TVA et prévoyance vieillesse

Votez non le 24 septembre 2017 !

Présenté comme un compromis équilibré issu des chambres du Parlement, le projet de réforme connu sous le nom de PV 2020 s'attaque frontalement à la retraite des salariés, et plus particulièrement à celle des femmes.

Sur le plan fédéral, c'est l'aile droite du PLR qui est le fer de lance de cette offensive, ainsi que l'UDC et une partie du patronat. Sous couvert de responsabilité individuelle, ils visent clairement la diminution des rentes et l'augmentation de l'âge de la retraite pour tous.

Les Verts, les socialistes et les centrales nationales des syndicats soutiennent la réforme, jouant ainsi leur rôle traditionnel de courroie de transmission entre autorités et patronat d'un côté, salariés de l'autre. Malgré la position de leurs faïtières, plusieurs sections locales des partis rejettent PV 2020. Pour bien comprendre leur position citons le Conseiller fédéral Alain Berset dans le quotidien de droite NZZ: «Ce paquet (PV 2020) contient beaucoup de mesures qui ont été depuis longtemps proposées par les bourgeois: l'élévation de l'âge de la retraite des femmes, la baisse du taux de conversion ou encore le mécanisme d'intervention sur l'AVS. Tout est dedans!»

Pour convaincre les salariés de voter contre leurs intérêts, on prétend que dans PV 2020, le 2^e pilier prendrait mieux en compte les bas salaires des femmes à temps partiel et que la contrepartie serait l'égalité de traitement. Tant que la rente des femmes (AVS, 2^e et 3^e piliers) ne représente que 63% de celle des hommes, tant que les différences salariales injustifiées restent autour de 8 milliards de francs par an, tant que les femmes en couple ont au moins un «enfant» à charge (leur conjoint, auquel peuvent s'ajouter d'éventuels enfants ou vieux parents), l'égalité de traitement – la retraite à 65 ans pour les femmes aussi – n'est qu'un argument fallacieux. Il ne tient pas compte du fait que cette mesure contribuera à augmenter le chômage ni des autres inégalités de traitement et de conditions de vie des femmes au foyer, des mères célibataires, des salariées au statut précaire... des femmes tout court!

Selon les autorités fédérales, les femmes versent 33% des cotisations à l'AVS (contre 67% pour les hommes) mais touchent 56% des prestations (contre 44% pour les hommes). Lesdites autorités oublient volontairement de mentionner trois choses.

D'abord, les femmes qui ne cotisent pas ou qui cotisent peu, loin de se la couler douce aux dépens des hommes, fournissent l'essentiel du travail non rémunéré. Ensuite, les femmes âgées de 65 ans ou plus représentent le 56% du total de ces classes d'âge et leur espérance de vie est supérieure de 4,2 ans à celle des hommes. Enfin, les femmes tirent 80% de leur retraite de l'AVS, contre 57% pour les hommes.

Par ailleurs, l'augmentation mensuelle de 70 francs de toutes les retraites et la faible augmentation des retraites de couple restent très largement inférieures à la perte financière que subissent les femmes du fait de cette année supplémentaire de travail, à l'importante économie (en termes de prestations de retraite) que représente la non-reconnaissance du travail gratuit fourni par les femmes et de leurs revenus trop bas pour être assurés – sans parler de la hausse annoncée des primes maladie pour 2018, qui entamera également les revenus de tous les salariés.

PV 2020 introduit une nouvelle division entre futurs ayants droit et retraités actuels, qui payeront plus de TVA sans bénéficier des 70 francs par mois. En outre, la hausse de la TVA destinée à financer l'AVS implique d'augmenter l'impôt le plus injuste qui soit (plus on a de revenus, moins il est lourd) plutôt que celui qui frappe les hauts revenus, les grandes fortunes ou les transactions financières.

Enfin, faire passer le taux de conversion du 2^e pilier de 6,8% à 6% signifie attaquer non seulement les revenus de la plupart des hommes (largement majoritaires dans le 2^e pilier), mais aussi ceux des nombreuses femmes qui ne tirent du 2^e pilier que des rentes très basses.

Par ailleurs le projet PV 2020 passe sous silence le scandale des assureurs qui font des profits sur le dos d'une assurance sociale. Il n'évoque pas non plus la tricherie que constitue la non-fixation du taux de conversion pour le subrogatoire au même titre que pour l'obligatoire!

Loin d'atténuer une pauvreté de plus en plus fréquente parmi les retraités, le paquet Berset l'aggrave.

Hans OPPLIGER, membre de syndicom

Prévoyance 2020, une capitulation inacceptable

Bien qu'il résulte d'une lutte acharnée aux Chambres fédérales, ce compromis démontre qu'il n'y a aucune proposition de fond sur l'avenir de nos assurances sociales et leur financement.

Plus inquiétant, l'état d'esprit qui conduit la gauche à ce genre d'impasse. Dès le départ, nous sommes sur la défensive et ne pouvons donc que perdre des plumes ou, au mieux, obtenir de petites compensations. Alors que ce pays n'a jamais été aussi riche, il me semble indispensable de sortir de la frilosité et du fatalisme dans lesquels nous avons glissé petit à petit.

Il est bizarre, par exemple, que dans ce débat on parle très peu des gains de productivité importants réalisés par les entreprises.

Il est temps de faire des propositions ambitieuses, même si actuellement le climat n'y est pas propice, afin de mobiliser les gens autour de projets positifs et porteurs d'espoir. Des solutions existent notamment sur le financement des assurances sociales.

Le professeur de l'Université de Genève Yves Flückiger avait fait une analyse et des propositions fort intéressantes pour financer les assu-

rances sociales dans les années 2000. Il serait bon de les ressortir.

Ces propositions avaient l'avantage de donner une cohérence au financement des assurances sociales, ce qui n'est de loin pas le cas aujourd'hui.

De plus nous devons mettre en avant, et de manière forte même si cela ne semble plus au goût du jour, le caractère universel et les objectifs qui doivent gouverner les assurances sociales et ne pas nous limiter à des réformes dont les coûts sont censés être neutres.

Quelques points de ce projet me semblent des plus problématiques.

Pour mémoire, une des raisons qui avaient poussé à baisser l'âge de la retraite des femmes de 65 à 62 ans était le fait qu'en plus de leur emploi dans l'entreprise, les femmes assurent un important travail éducatif, familial et domestique à la maison et que par conséquent, au vu de la pénibilité de leurs journées, il était opportun d'abaisser l'âge auquel elles pouvaient avoir droit à la retraite. Si l'égalité en matière salariale n'est pas concrétisée, et de loin, l'égalité en matière de partage du travail éducatif, domestique et familial l'est encore moins.

Un autre point essentiel est la **diminution des rentes du 2^e pilier**

de près de 10% pour les futurs retraités dus au passage du taux de conversion de 6,8% à 6%. Cela pénalisera lourdement les petits et moyens revenus.

Le dernier point que je tiens à souligner, c'est **l'introduction de rentes différenciées entre retraités actuels et futurs retraités.**

Cela brise l'universalité dans l'AVS et ouvre la porte à d'autres propositions allant dans le même sens.

Les quelques améliorations arrachées de haute lutte par le Conseil des Etats ne suffisent pas à compenser cette détérioration de notre système de retraite, et de loin.

Ceux qui croient que si cette révision était plébiscitée, la droite renoncerait à revenir avec l'augmentation de l'âge de la retraite sont de doux rêveurs: je vous invite à voter deux fois non le 24 septembre !

Jean BLANCHARD
secrétaire général
du Mouvement populaire
des familles

Les femmes disent NON à PV 2020

Avec Prévoyance Vieillesse 2020, les femmes devraient travailler une année de plus. Certaines politiciennes prétendent que ce sacrifice serait compensé par les 70 francs dans l'AVS et par le 2^e pilier.

Pour nous, un an de plus à emballer de la volaille dans le froid, à soulever des personnes âgées dans un EMS ou à scanner des produits à une caisse de supermarché ne se marchande pas!

Il n'y a aucune raison pour que les femmes acceptent de travailler une année de plus, alors qu'aujourd'hui en Suisse, 550'000 personnes sont au chômage ou en sous-emploi.

Pour les personnes de plus de 50 ans, retrouver un emploi est un parcours du combattant. Les obliger à rester une année de plus sur le marché du travail n'a pas de sens. Et pour celles qui travaillent encore, il serait plus raisonnable qu'elles puissent partir à la retraite en laissant la place aux jeunes.

Il n'y a aucune raison pour que les femmes payent cette réforme, alors qu'elles gagnent toujours 18% de moins que les hommes et sont majoritaires parmi les bas salaires.

Si elles travaillent à temps partiel, c'est le plus souvent pour s'occuper du ménage et des enfants. Un travail qu'elles continuent d'ailleurs une fois à la retraite, notamment en gardant les petits-enfants pour le plus grand bénéfice des jeunes familles.

Ce travail est gratuit mais il est indispensable au bon fonctionnement de la société.

Les inégalités de salaires et de parcours professionnels font que, une fois à la retraite, les femmes touchent des rentes plus basses. L'écart est de 63% dans le 2^e pilier, et PV 2020 n'y changera rien! En effet, un tel fossé ne peut pas être comblé en réduisant un peu le montant de coordination.

Et le 2^e pilier est très cher en termes de cotisations: alors que les rentes du 2^e pilier ne cessent de baisser, les cotisations ne cessent d'augmenter.

Les femmes n'ont donc pas grand-chose à attendre de ce côté-là. Quant au bonus de 70 francs, il ne fait pas le poids face à la hausse de l'âge de la retraite.

Pour nous, travailler toujours plus n'est pas un projet d'avenir !

Michela BOVOLENTA
syndicaliste, Comité des femmes

La presse de qualité et des journalistes engagés pour le bien commun sont plus importants que jamais

Abonnez-vous au Courrier pour garantir un espace d'expression et d'opinions pour assurer un contact essentiel avec l'actualité régionale

Apporter sa pierre

Le 23 août en début de soirée s'est tenue une réunion informelle entre membres du comité de section et syndiqués de plusieurs unités, dont Réseau postal. Une dizaine de personnes étaient présentes, pour prendre part à un essai.

Les «cobayes» devaient téléphoner à une personne qui avait déjà participé à une réunion ou une action syndicale, pour la convaincre de participer à des mesures de lutte sur son lieu de travail et amener un-e collègue à en faire autant.

Sur 15 appels, 7 personnes se sont déclarées intéressées ou ont dit vouloir participer.

C'est un début encourageant, car la démarche ne va pas de soi.

On doit sortir de sa coquille, prendre le risque de déranger, oser parler et le faire clairement. Les horaires de plus en plus «explosés» rendent le choix de la «bonne heure» plutôt aléatoire.

En outre il n'est pas si facile de se différencier du démarchage publicitaire, de faire comprendre qu'on ne cherche pas à

vendre, mais à proposer des actions syndicales visant à combattre le lamination des conditions de travail.

Si vous voulez prendre part à cet essai, amener vos idées pour améliorer le contact avec nos membres et des membres potentiels, adressez-vous à notre président:

michel.guillot@syndicomge.ch.

syndicom est là pour se battre à vos côtés mais avec et pas seulement pour vous. La structure seule, ce n'est qu'une coquille vide: elle ne peut rien sans vous!

Elle ne se résume pas à des «prestations» ni à des conventions collectives qui, si nous laissons faire, concerneront toujours moins de monde.

A force de plans sociaux «équilibrés», de plus en plus de personnes risquent d'en être réduites à trimer chez un sous-traitant où règne la loi du plus fort.

La structure, vous devez la faire votre, en un mot l'*habiter*. Agglomérés, les grains de sable deviennent petits cailloux.

Les petits cailloux peuvent bloquer l'engrenage ou devenir pavés.

Marie CHEVALLEY
membre de syndicom

Service des membres

Dès le 1^{er} septembre, syndicom étend ses horaires et simplifie les points d'accès de contact.

UN seul numéro de téléphone
058 817 18 18

UNE seule adresse email
info@syndicom.ch

UNE seule adresse postale
syndicom – rue Pichard 7, 1003 Lausanne

Nouvel horaire

Lundi – Mercredi – Vendredi
8h30 à 12h et 13h30 à 17h
Mardi
8h30 à 17h (non-stop)

Jeudi
8h30 à 12h et 13h30 à 18h30

Votre section

Le bureau de la section sera fermé du 01-08 au 30-09-2017.
Pour les cas individuels, joindre le secrétariat régional au 058 817 18 18.

Réseaux sociaux



@syndicomgeneve

Tamedia : les bénéfices pour les actionnaires, la précarité pour les employé·e·s !

La logique purement financière du groupe de presse Tamedia se poursuit!

Le 22 août 2017, six employé·e·s du *Matin* étaient licenciés brutalement, un an à peine après le saccage opéré dans les journaux régionaux de 24 heures et de la Tribune de Genève, qui perdaient alors 31 postes (24 licenciements secs).

Peu après l'annonce des licenciements pour cause de regroupement des rédactions du *Matin* et de *20 minutes*, Tamedia annonçait la concentration à Lausanne, dès le 1^{er} janvier 2018, de la rédaction du *Matin Dimanche* et des rubriques *Economie / Suisse / Monde / Sports de la Tribune de Genève* et de *24 heures*.

Dans toutes ces annonces, un même mode opératoire : la politique du fait accompli sans aucune discussion préalable ni concertation des partenaires sociaux. Inadmissible!

Voulant rassurer, Tamedia annonce que la création de ce centre de compétences romand n'entraînera aucun licenciement d'ici au 1^{er} janvier 2018, et que les titres conserveront leur propre identité. Mais les postes

de collaborateurs quittant «naturellement» l'entreprise ne seront pas remplacés. En résumé, il faudra une fois de plus faire davantage avec des équipes réduites, déracinées de leur terroir local. Inacceptable!

Une nouvelle atteinte à la diversité de la presse et à son indépendance se joue en ce moment. L'existence des titres romands de Tamedia semble ne tenir qu'à un fil. Alors même que l'éditeur annonçait, une semaine après les nouvelles mesures de restructuration, avoir bouclé le premier semestre 2017 sur un bénéfice net en hausse de 37,2%, démontrant ainsi que Tamedia est en très bonne santé financière.

syndicom exige donc que les dividendes et indemnités versés à la direction et au conseil d'administration de Tamedia soient réduits de moitié pour cette année et les années à venir; que les commissions du personnel ainsi que les syndicats disposent d'un droit de codécision sur l'investissement de ces bénéfices pour consolider et promouvoir la qualité du travail journalistique et des médias et renforcer la diversité de la presse chez Tamedia; que le regroupement des rédactions et les licenciements du *Matin* soient annulés.

La lutte doit s'intensifier. Elle est essentielle: il en va de la diversité de la presse, et de la démocratie!

Patricia ALCARAZ
secrétaire régionale syndicom

Invitation à l'assemblée générale du personnel de Réseau & Vente

Jeudi 14 septembre 2017 à 19h
Salle de l'amphithéâtre Berenstein
UOG - Place des Grottes 3 - 1201 Genève

- ✓ Suite à l'annonce du 21 juin 2017 de la Poste, ce sont 14 offices de poste sur le Canton de Genève, qui sont menacés de fermeture.
- ✓ Prétextant un manque de productivité, des licenciements ont déjà été prononcés.
- ✓ Dans le cadre de ce démantèlement, il y aura beaucoup d'autres licenciements.

Vous êtes toutes et tous concernés

- ✓ L'assemblée du personnel devra faire un choix :

Ne rien faire ou lutter

- ✓ Membres de syndicom ou pas encore, nous espérons vous voir nombreux à cette assemblée.

Aux retraités de la section syndicom Genève

Suite à la fusion du syndicat de la Communication et de comedia, le Groupement des retraités des arts graphiques n'a plus assez de responsables pour poursuivre ses activités. Informé de cette situation par le comité de section, le comité du Groupement et amicale des retraités Poste et Télécom s'est prononcé favorablement pour intégrer les

retraités du secteur 3 (Médias). Une lettre a été adressée à tous les retraités du secteur 3 pour les informer des activités de notre association et les inviter à nos prochaines assemblées des 2 octobre, 6 novembre et 11 décembre (restaurant des Iles, Petit-Saconnex). Dès le 1^{er} janvier 2018, cette intégration devrait être effective.

Michel VERDON
secrétaire du groupement
Poste et Télécom Genève

Une *partie* de cet article avait été censurée dans l'édition du 19-05-2017

Avis aux seigneurs de Berne, on vous déclare la guerre !

En voulant casser une «malédiction» qui dure depuis vingt ans, l'AVS sans augmentation, ils ont échangé une année de travail de plus pour les femmes, contre une compensation de ce que l'on va perdre avec la baisse du taux de conversion.

C'est un marché de dupes, on paie avec notre sueur les bénéfices honteux de la finance et des assureurs, la compromission de ceux et celles qui sont censés défendre nos intérêts leur donne leur bénédiction.

Qualifiant leur trahison de grande victoire pour le prolétariat. On dit que la gauche va se déchirer, pourquoi c'est pas déjà fait? Ces dernières décennies, la gauche, ceux qui s'appellent la «gauche», USS en tête ont toujours produit des accords qui ont baissé notre niveau de vie.

Cette politique des petits pas, on le voit, est néfaste pour le monde du travail.

Les Assemblées de délégué·e·s de l'USS ne servent à rien, si ce n'est à produire une mascarade de résolutions (pour faire peur aux bourgeois), qu'on s'empresse d'échanger contre de prétendues compensations.

De nouveau on a lâché la proie pour l'ombre, la facture, le fardeau à porter sera demandé de nouveau aux plus précarisés et faibles, les femmes.

Non camarades, c'est pas comme ça qu'on défend les intérêts de la classe ouvrière, oui, celle qui est salariée, celle qui est toujours pressée comme un citron.

Basta Ya! En avant, on va gagner le référendum!

José GONZALEZ, membre retraité du Comité genevois de syndicom

TRAVAILLER PLUS ET GAGNER MOINS?

PV 2020 UNE RÉFORME INACCEPTABLE

La sont un t

bai sse

67
65
64
ÂGE DE LA RETRAITE À LA HAUSSE

RENTES DU 2^e PILIER À LA BAISSE

RIEN POUR LES RETRAITÉ·E·S ACTUELS

Sous exte d'égalité, et ceci alors qu'elles gagnent en moyenne 18% de moins que les hommes, les femmes devraient travailler une année de plus... au profit de leur patron et au détriment de leur santé! Imposer à des travailleuses souvent épuisées de travailler une année de plus est inacceptable... et dangereux, puisque la retraite à 65 ans pour les femmes prépare le passage à 67 ans pour toutes et tous.

PV2020 réduit le taux de conversion dans le 2^e pilier. Cotiser davantage, alors qu'une partie des retraité·e·s touchera des rentes réduites, n'est pas tolérable. Le 2^e pilier n'est plus sûr: globalement, les rentes sont en baisse alors que les bénéfices des assureurs sont en hausse: depuis 2009, ils ont encaissé 4,5 milliards de francs!

PV2020 n'apporterait aucune amélioration aux retraité·e·s actuels, soit près de 2,3 millions de personnes. Au contraire: avec la hausse de la TVA, leur pouvoir d'achat diminuerait.

2x NON À PV 2020

**NON À LA HAUSSE DE L'ÂGE DE LA RETRAITE
NON À LA BAISSE DES RENTES
NON À LA HAUSSE DE LA TVA**

16^e Journée romande de la typographie

Sandrine Nugue, Erich Brechbühl, Jean-Baptiste Levée, Kristyan Sarkis et Exem seront les invités exceptionnels de la 16^e Journée romande de la typographie qui aura lieu le samedi 30 septembre 2017 à Uni Global Union, à Nyon.

La manifestation, co-organisée par syndicom et la SGD (Swiss Graphic Designers), commencera par la présentation de l'exposition consacrée à **Exem**.

Le dessinateur genevois a sélectionné une série d'affiches qui montre bien son travail et son engagement citoyen. Le public verra notamment la célèbre pieuvre, sur l'affiche pour la sauvegarde des Bains des Pâquis créée en 1988. **Sandrine Nugue** est une créatrice de caractères et designer graphique indépendante française. Elle présentera son travail sur l'Infini, famille de caractères qu'elle a dessinée à la demande du Centre national des arts plastiques. Cette commande avait pour but de faire découvrir au grand public les enjeux de la typographie. Typographe et graphiste suisse, **Erich Brechbühl** a fondé son propre studio de design graphique - Mixer - à Lucerne, où il a également participé à la création du festival d'affiches Weltformat. Depuis 2012, il organise des échanges et rencontres graphiques appelés Show & Tell. **Jean-Baptiste Levée** est un créateur de caractères français. Il a conçu plus d'une centaine de typos pour l'industrie, le cinéma, la mode et les médias. Il dirige la fonderie Production Type, spécialisée en caractères exclusifs d'entreprises. Il enseigne également la typographie. La Journée romande de la typographie se penchera également sur les caractères arabes, grâce à l'intervention de **Kristyan Sarkis**, designer de caractères et graphiste libanais établi à Amsterdam. Il a cofondé TPTQ Arabic, une fonderie spécialisée dans le dessin de caractères arabes contemporains, et lancé Arabic Type Design - Beirut, le premier programme de formation spécialisée dans ce domaine dans le monde arabe.

Programme

8 h 30	Ouverture;
9 h	Introduction;
9 h 15	Présentation de l'exposition Exem
9 h 30	Erich Brechbühl (CH)
10 h 15	Sandrine Nugue (FR)
11 h	Pause
11 h 30	Kristyan Sarkis (LB/NL)
12 h 15	Jean-Baptiste Levée (CH)
13 h	Apéritif dînatoire
Prix :	Etudiant / apprenti membre syndicom Fr. 10.-; Membre syndicom Fr. 50.-; Etudiant / apprenti Fr. 40.-; Membre SGD Fr. 50.-; Non-membre Fr. 100.- Un tarif préférentiel pour les groupes est proposé aux écoles.

Le nombre de places étant limité, nous vous recommandons de **vous inscrire au plus tôt**, votre inscription ne sera validée qu'une fois votre paiement reçu. Clôture: le 15 septembre au plus tard, dans la limite des places disponibles.

Inscription: www.journeetypo.info

Contact: Patricia Alcaraz, secrétaire régionale syndicom,
058 817 19 31
patricia.alcaraz@syndicom.ch

Lieu: UNI Global Union,
av. Reverdil 8-10, 1260 Nyon.

En voiture: autoroute Lausanne-Genève, sortie Nyon.

En train: arrêt gare de Nyon,
5 minutes à pied.



Accompagner et conseiller les collègues en situation difficile

Dans leurs tâches au quotidien, les membres des commissions du personnel doivent parfois accompagner et conseiller leurs collègues de travail placé-e-s dans des situations difficiles.

Contenu	Ecoute et analyse des situations de conflits – Evaluation des actions possibles – Recherche de solutions équitables
Intervenants	Roland Conus (Unia), Claude-Alain Frund (Movendo)
Date	Lundi 25 et mardi 26 septembre 2017
Durée	2 jours (avec nuitée)
Lieu	Ste-Croix, Hôtel de France
Frais de cours	membres: gratuit non-membres: Fr. 900.-
Alimentation	membres: gratuit non-membres: Fr. 130.-
Nuitée	membres: gratuit non-membres: Fr. 150.-

Inscription (Clôture des inscriptions 4 semaines avant le cours)

Accompagner et conseiller les collègues en situation difficile | Date: lundi 25 et mardi 26 septembre 2017 | Référence: F1.7.1707

Si la formation est avec nuitée, nous vous réservons une chambre double.

Souhaitez-vous une chambre simple contre supplément?

☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne souhaite pas d'hébergement

☐ Mme ☐ M. Langue de correspondance: ☐ Allemand ☐ Français

Nom Prénom

Profession Rue

Code postal Lieu

Tél. privé Tél. professionnel

Tél. mobile E-mail

Date de naissance Employeur

Je suis membre d'un syndicat, si oui, lequel? Carte de membre n°

Je remplis une fonction dans mon syndicat: ☐ OUI, je suis membre de: ☐ Représ. du personnel ☐ Comité ☐ Autre

Date et signature

MOVENDO, Place de la Riponne 4, 1005 Lausanne - Téléphone 021 310 48 70, - info@movendo.ch, www.movendo.ch



Pétition contre la fermeture des Offices de poste

Signez en ligne sur
www.petitionposte.ch
avant le 30 septembre 2017



Chalets de vacances à Ovronnaz

que syndicom, section vaudoise poste, vous propose pour vos vacances

prix pour une semaine

Ovronnaz: chalet de 5 pièces pour 7 personnes

Membre Vaud Poste	Membre Syndicom	Autres
Fr: 480.-	Fr: 520.-	Fr: 600.-

Ovronnaz: appart. de 2 pièces pour 2 personnes

Membre Vaud Poste	Membre Syndicom	Autres
Fr: 300.-	Fr: 340.-	Fr: 420.-

Oh papier, protège-nous du numérique !

Je lis les journaux sur du papier. Des journaux qui me vantent à chaque page tournée « une expérience augmentée », me proposent de « profiter de toutes mes possibilités de lecture », m'offrent l'abonnement moins cher si je prends « le vendredi sur papier et la semaine à l'écran » ou encore me suggèrent de « retrouver la mise en page du journal allée aux fonctionnalités numériques ». Bref, on m'incite fortement à passer au numérique, comme si ce n'était qu'une formalité, voire – et c'est pire – une nécessité.

Imaginez-vous que je ne veux pas devenir plus qu'une lectrice, que je ne veux pas de e-papier ni devenir une lectrice augmentée. Parce qu'en vérité les écrans me fatiguent, m'envahissent et ne me permettent pas de mémoriser ce que je lis.

Mon impression est partagée et démontrée : la neuropsychologie, l'étude de la cognition ou du sommeil constatent que les lectures numériques énervent, favorisent l'insomnie,aturent des espaces de la pensée au point de rendre hyperactif, remplacent des informations superficielles par d'autres non moins insignifiantes, prêtertent la mémoire à long terme (qu'on remplace par wikipedia...) comme la mémoire de travail (celle qui permet de faire des liens). En bref, lire sur écran, c'est mauvais pour la santé et pour la connaissance. La lumière bleue des tablettes et autres smartphones bloque la production de mélatonine, l'hormone libérée par le cerveau lorsque le jour tombe, et cela perturbe le sommeil.

En étudiant les comportements des tout-petits, on a découvert que les écrans tactiles utilisés en dessous de l'âge de 3 ans sont nuisibles au développement cognitif et moteur. L'enfant a besoin de ses cinq sens pour acquérir des repères spatiaux et temporels, et seuls les jouets traditionnels et les livres peuvent les lui offrir. Conséquence, face à une tablette ou un smartphone, le tout-petit va rencontrer des difficultés à construire une pensée logique et organisée.

Autre étude, sur les adultes cette fois-ci, on a fait lire deux textes à des étudiants, l'un sur papier, l'autre sur un écran, puis on leur a demandé de résumer ce texte. Les lecteurs numériques s'avèrent très mauvais à ce jeu-là.

Un chercheur italien, Roberto Casati, montre comment entre lecture dans des livres ou sur terminaux numériques se joue ce qu'il qualifie de « colonialisme numérique ».

Le numérique, dit Casati n'est pas nécessaire pour tout et partout. Il montre comment le numérique tend à coloniser et envahir notre environnement. Comme les écrans sont les terminaux de chaînes de distribution, ils doivent rapporter. Ce colonialisme ayant pour but d'accaparer l'attention, le « livre numérique » est sans cesse en compétition avec d'autres écrans portant publicité, messages, images.

Alors que dans un livre règne le parcours de la pensée, entre ce qui est lu et pensé, sur les écrans les contenus « volent » l'attention au lieu de la « protéger ». Car cette protection de l'attention est nécessaire pour que notre pensée puisse examiner et évaluer les arguments présentés dans le texte.

Pour le colonialisme numérique, le livre n'est jamais que le produit d'appel pour nous convaincre d'acquiescer un écran. Et les journaux, porteurs de précieuses « informations », servent d'appâts pour les lecteurs devenant des consommateurs.

Les fous du numérique présentent la réalité augmentée et les gadgets connectés

comme inéluctables : une simple question de temps ou de génération... Certains vont même jusqu'à parler d'une « mutation anthropologique » où mes neveux qui n'ont pas de portable seraient des « digital natives » experts du « multitasking » alors que leur oncle sexagénaire, qui depuis toujours dépanne toute la famille, ou ma mère, qui surfe avec une impressionnante maîtrise, seraient des « personnes dépassées par les avancées technologiques ».

De fait, la rupture vers le numérique est intervenue lorsqu'il n'a plus été nécessaire de lire un mode d'emploi pour utiliser un ordinateur et non pas pour une quelconque révolution des neurones ! Conséquence, comme le remarque à juste titre l'économiste Paul Krugman, plus notre univers devient numérique et plus nos compétences baissent car les outils sont de plus en plus instinctifs et faciles d'usage... Le numérique oui, mais pas à toutes les sauces !

Un « principe de précaution » devrait être appliqué. Dans son ouvrage*, Casati cherche à montrer que certains domaines ne devraient jamais migrer vers le numérique.

En proposant de définir des limites à l'emprise du numérique sur nos vies, il rappelle que cela relève avant tout de notre conception de la société et si cela déborde bien sûr le sujet de la lecture celle-ci n'en demeure pas moins le symbole et la mise en œuvre d'une certaine vision du monde. Parce que l'on étudie cela depuis bien longtemps, on sait que la lecture – au calme et sur papier – apaise, cultive, exerce la mémoire et l'imagination, sollicite les liens mnésiques entre émotions et souvenirs et connaissances, favorise l'accalmie nécessaire avant de s'endormir. Vous pouvez jeter antidépresseurs et somnifères, antalgiques et stéroïdes.

Lisez, relisez Zola ou Agatha Christie, lisez *Le Courrier* : il n'y a pas mieux pour la santé et les neurones !

* *Contre le colonialisme numérique.*

Manifeste pour continuer à lire.

Albin Michel, 2013.

Valérie SOLANO
secrétaire syndicale au SEV,
article paru
dans le *contact.sev* de février 2016

LA VIE

La vie n'est pas un long fleuve tranquille, mais on peut faire en sorte que la navigation ce soit plus facile. Ainsi, lorsque le courant provoque des vagues qui peuvent paraître infranchissables, dangereuses, pour pouvoir s'en sortir, le mieux c'est de les affronter. Dans la vie, il en va de même.

Il faut aussi parfois – plus facile à dire qu'à faire – un lâcher-prise, tourner la page, abandonner ses préjugés, ses peurs, ses « que vont-ils dire » ou « penser de moi ».

Croyez-moi, je vous écris en connaissance de cause : si la vie en société semble devenir trop éprouvante, ne perdez pas confiance. Il y a toujours du soleil, et en regardant autour de soi, on discerne très très souvent des oiseaux, vos enfants, une fête, un truc de bien si petit qu'il soit mais prometteur. On redécouvre alors, comme après l'orage, que cela va déjà mieux.

Prenez soin de vous.

Marianne

6 bonnes raisons de voter 2 x NON

le 24 septembre 2017

1 PV 2020 se ferait sur le dos des femmes

PPV 2020 économiserait 1,3 milliard sur le dos des femmes, alors que leurs rentes sont inférieures en raison des inégalités salariales, du partage inégal des tâches familiales et du temps partiel.

L'écart est d'à peine 3 % dans l'AVS, mais atteint 63 % dans le 2^e pilier !

2 les salarié·e·s payeraient plus pour toucher moins

Les salarié·e·s paieraient 1,6 milliard de cotisations en plus à la LPP alors que les rentes du 2^e pilier baissent.

Pendant ce temps, chaque année, les compagnies d'assurances encaissent en moyenne plus de 600 millions de bénéfices en gérant la LPP !

3 parce que le bonus AVS ne compense pas les pertes

Avec le bonus de 70 francs, une femme touchant la pension moyenne devrait vivre jusqu'à 94 ans pour compenser l'année perdue !

Pour celles et ceux qui n'ont que l'AVS (40 % des femmes), le bonus sera « mangé » par la baisse des prestations complémentaires.

Les couples mariés qui ont la rente maximale bénéficieront d'une hausse supplémentaire, mais pas les couples aux revenus modestes, les personnes non mariées, divorcées ou vivant en partenariat.

4 obliger les femmes à travailler plus, augmente le chômage

550 000 personnes sont au chômage ou en sous-emploi. En contraignant les femmes à travailler plus, PV2020 aggraverait la situation.

Sans compter que retrouver un job après 50 ans c'est le parcours du combattant.

5 les salarié·e·s n'ont pas à payer pour les actionnaires

Les revenus des actionnaires prennent l'ascenseur : en 2017, ils vont empocher 48 milliards en dividendes.

Pendant ce temps, les salarié·e·s tirent la langue : blocage des salaires, précarité et baisse des rentes.

En allongeant la durée du travail et en baissant les rentes, PV2020 accroîtrait ces inégalités.

6 il faut vraiment renforcer l'AVS

Le Conseil fédéral annonce la catastrophe pour les finances de l'AVS. C'est une ritournelle connue : en 1997, il annonçait 15 milliards de déficit pour 2010.

La réalité : en 2016, l'AVS a bouclé sur un bénéfice de 436 millions.

C'est la LPP qui va mal. Pour assurer l'avenir des retraites, c'est l'AVS qu'il faut développer.

Il n'y aura pas de 11 septembre à Réseau postal !

Le 11 septembre 2017 aurait dû être une date historique pour La Poste Suisse et son Réseau postal*, pourquoi ? Ce jour-là les Chambres fédérales auraient dû voter quant à la demande de moratoire sur les fermetures des office de poste. S'il avait été voté, ce moratoire nous aurait permis de respirer et réfléchir calmement sur le bien-fondé de la restructuration du réseau postal.

Au lieu de cela notre chère conseillère fédérale, Doris Leuthard, a trouvé moyen de botter en touche en créant «un groupe de travail, placé sous la direction de l'Office fédéral de la communication, qui est chargé de suivre les discussions sur le service universel de la Poste et de présenter un rapport d'ici à l'été prochain »!!!

De plus, «une étude réalisée sur mandat du Conseil fédéral sur les besoins réels des clients privés et des clients commerciaux de la Poste devrait être disponible d'ici au mois d'octobre».

C'est pour ces raisons qu'il a été «décidé de traiter ce dossier lors de sa prochaine séance après avoir pris connaissance des résultats de cette étude avant de se prononcer sur deux initiatives des cantons du Valais et du Tessin et sur cinq motions du Conseil national.

» Afin, toutefois, que tous les acteurs concernés puissent planifier au mieux leurs activités, la commission arrêtera ses décisions sur ces objets à sa prochaine séance, en octobre.»

Nous voilà encore une fois blousés ! Sous prétexte d'attendre le résultat d'une étude, on remet à plus tard un vote qui aurait eu une influence importante sur une grande partie des collègues touchés par les fermetures des offices postaux.

Le moratoire aurait stoppé les fermetures en cours et à venir, en attendant d'avoir une stratégie claire pour l'avenir des offices postaux. Nos autorités ont peur d'un MORATOIRE !

Alors que ce serait la base d'un travail de réflexion.

On stoppe les fermetures, on analyse, on prend des décisions, on met une stratégie en place et ensuite on met en pratique les décisions. Enfin, il me semble que ce serait ça le bon sens !

Malheureusement, tant nos autorités que La Poste ne voient pas les choses de cette façon. Il nous reste à utiliser d'autres moyens de pression :

- appuyer et soutenir les actions de Syndicom ;
- encourager les comités de soutien à nos offices de poste ;
- proposer aux autorités communales des rencontres avec syndicom pour avoir un autre son de cloche ;
- informer les autorités communales de leurs droits envers La Poste et les encourager à entreprendre toutes les démarches pour maintenir les offices de poste ;
- faire systématiquement recours contre la décision de fermeture auprès de la PostCom (organe de conciliation) dans un délai de 30 jours après réception de l'annonce ;
- informer nos parlementaires des méthodes de La Poste avec ses employés et des conditions des agences postales ;
- se faire accompagner par syndicom lors de tout entretien avec le Service des ressources humaines.

CHACQUE ACTION COMPTE

Chers collègues, nous devons continuer à mettre en œuvre des actions pour conserver nos emplois, pour cela syndicom est avec nous.

Soyons solidaires, engageons-nous, syndicalisons nos collègues. Restons informés. Agissons dans le sens de nos valeurs, de nos besoins, du besoin de nos clients.

Chaque action compte, même s'il vous semble que cela ne sert à rien !

Agir nous donne une chance de gagner. Si nous ne faisons rien, nous avons déjà perdu !

Vous êtes les bienvenus dans le comité d'action Réseau postal de syndicom

Contactez-moi au 079 483 97 49

Claire JUILLAND
membre du comité national
du domaine Réseau postal

**Ndlr: Il y a environ deux mois, l'unité Réseau postal et vente est devenue Réseau postal.*

Une des actions de syndicom suite aux annonces des fermetures de bureaux a consisté à écrire à toutes les communes concernées. Ci-contre, le courrier envoyé, ainsi que l'annexe qui l'accompagnait :

Lettres aux communes

Berne, le 6 juin 2017

Fermeture de l'office de poste dans votre commune

Madame la présidente de la commune, Monsieur le président de la commune,

La Poste Suisse SA a annoncé qu'elle comptait examiner le sort de l'office de poste dans votre commune. Or l'expérience a montré que l'examen d'un office de poste conduit le plus souvent à sa fermeture.

En tant que représentante des employé-e-s de La Poste, syndicom se préoccupe des rapports de travail des employé-e-s de guichet concernés par des restructurations. De plus, syndicom s'engage pour un service public de bonne qualité. Selon nous, il « n'appartient pas à La Poste, mais à nous tous de définir le service public ». Quand un office de poste est supprimé, non seulement les collaborateurs concernés perdent leur emploi, mais des régions entières peuvent aussi se voir privées de l'accès à l'ensemble des prestations du service universel.

Raison pour laquelle nous vous adressons ce courrier. En annexe, vous trouverez un mémorandum décrivant la procédure prescrite en cas de fermeture d'un office de poste. Nous joignons également une feuille d'information qui illustre le démantèlement massif des fleurons de La Poste.

Certaines communes sont parvenues à empêcher ou à reporter la fermeture d'un office de poste. C'est pourquoi nous vous invitons à envisager un recours auprès de la PostCom, l'instance de régulation du marché postal. Le conseil municipal peut ainsi s'assurer qu'une éventuelle fermeture se déroule au moins dans le cadre légal prévu. Nous attirons également votre attention sur le fait que le Conseil national a récemment exigé une révision des critères d'accessibilité concernant le service postal universel (cf. motion CTT-N 17.3012). Selon nous, les instances politiques devraient d'abord fixer le cadre légal avant que La Poste ne confronte les autorités communales avec des projets de fermeture.

Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question ou éclaircissement.

Salutations cordiales

Roland Lamprecht
Secrétaire central

Office de poste	Agence postale
Dépôt de lettres et de colis	Dépôt de lettres et de colis
Paielements électroniques	Paielements électroniques
Paielements à la livraison (le client paie la marchandise commandée à l'office de poste)	
Retraits d'actes de procédure, documents de poursuite	
Paielements (cash)	
Encaissements	Seulement partiellement possibles et que pour de petits montants (jusqu'à 500 francs)
Ouverture d'un compte	
Echange de pièces de monnaie (essentiel pour les commerces)	
Identifications (p. ex. pour l'ouverture d'un compte)	
PromoPost	
Envois en nombre par des clients commerciaux et associations	Possible, mais à un prix plus élevé
Développement possible	

Autres aspects problématiques:

- Manque de place pour entreposer correctement des colis.
- Traitement des réclamations impossible.
- Respect du secret postal: la situation est contestable lorsque l'employé de l'épicerie du village peut voir des lettres ou colis sensibles.
- Choix limité de produits tiers appréciés, tels que le pass musées, la billetterie, l'offre mobile, etc.
- Avis de retrait: très confus pour les clients. Car ils devront se rendre soit dans un office de poste classique soit dans une agence postale (selon les cas)
- Qu'advient-il du point d'accès pendant les vacances du propriétaire de l'agence?

Affirmations de La Poste concernant les agences postales (AP)

Avantages AP	Réalité
Les AP sauvent des magasins de village	Quand un magasin de village n'est plus rentable et qu'une agence postale doit le «sauver», tous deux sont appelés à disparaître. Car la fermeture du magasin entraîne celle de l'agence. Compte tenu de l'offre très réduite des agences postales, les clients tendent à se réorienter vers des localités dotées d'un véritable office de poste. Cette situation nuit à tous les magasins de village.
Les AP ont des horaires d'ouverture plus longs	Il serait tout à fait souhaitable que La Poste adapte les heures d'ouverture aux besoins de la clientèle. Les employé-e-s y témoignent d'une grande disponibilité. Toutefois, La Poste semble plutôt intéressée à fermer les offices de poste au lieu de les adapter.
Les besoins de la clientèle changent	La Poste devrait adapter les fleurons de l'entreprise à l'économie moderne et aux nouveaux besoins de la clientèle. Mais au lieu de profiler les offices de poste comme de véritables centres de compétences et de prestations du monde numérique, l'entreprise empêche ce développement. A nos yeux, il serait aussi possible de compléter l'offre par de nouvelles prestations (ex. prestations étatiques, PostFinance). De plus, le marché des colis est en expansion. Or les agences postales présentent à cet égard un gros désavantage par rapport aux offices de poste (surface d'entreposage insuffisante, retrait de marchandise souvent impossible)

Saignée du réseau postal: le service public est en danger

Les 1400 offices de poste actuels forment un pilier fondamental du service public et jouissent toujours d'une forte fréquentation. Comparés aux autres prestations du service public, leur rentabilité (93%) est très élevée.

Malgré tout, La Poste prévoit de fermer 500 à 600 filiales ces trois prochaines années.

Or un groupe entre les mains de l'Etat devrait avoir pour objectif d'assurer le maintien du service public. Si nécessaire par des subventionnements croisés avec des domaines postaux plus rentables.

La Poste avance sans stratégie

La Poste n'offre pas de solution de rechange équivalente aux offices de poste. Les prestations proposées ne remplacent qu'une partie infime de la gamme de services offerts dans un office de poste.

De plus, les robots postaux, les automates PickPost et le service à domicile ont déjà partiellement échoué dans la phase test ou affichent même une moindre rentabilité.

Par ailleurs, ces prestations sont très spécifiques et ne couvrent pas l'ensemble des services requis.

Compte tenu de l'évolution des besoins de la clientèle, il conviendrait d'éviter de supprimer purement et simplement des offices de poste. Au contraire, il faut les préparer aux défis futurs.

Dissimulation et manipulation de chiffres

La Poste refuse de dévoiler des chiffres utilisables, empêchant ainsi un vrai débat.

De plus, elle attribue délibérément des éléments rentables de la chaîne de valeur à d'autres domaines et déprécie ainsi les offices de poste.

Différences

Office de poste/Agence postale

Les agences postales sont souvent vantées comme une solution de rechange équivalente aux offices de poste. Or il n'en est rien.

Au-delà de la réception et de l'envoi de lettres, une agence postale touche rapidement à ses limites.

Cette situation pose problème, en particulier pour les PME et les personnes entravées dans leur mobilité.

Claire JUILLAND

Actualité des imprimeries et des reliures à Genève et dans le canton de Vaud

L'actualité des dernières semaines dans nos secteurs a été plutôt chargée. En effet, en plus de la situation de Tamedia (voir l'article de Patricia Alcaraz en p. 4), nous devons nous préoccuper du rachat/fusion etc. de plusieurs petites entreprises dans les cantons de Genève et Vaud. De plus, la situation des collègues d'Atar est préoccupante, suite à une nouvelle annonce de licenciements (six en juillet).

A Genève, des collègues de plusieurs petites entreprises ont subi les conséquences du rachat de la société dans laquelle ils travaillaient.

Ainsi un repreneur va créer à Plan-les-Ouates, dans les locaux de Burgraf SA, un seul centre d'impression. Ces collègues ont été mis devant le fait accompli. Soit ils acceptent un salaire gravement détérioré assorti d'un nouveau contrat – sans même savoir précisément quelles modifications sont prévues (vacances, congés, heures de travail, 13^e salaire, etc.) – soit ils refusent et prennent la porte.

Non seulement c'est difficile à avaler, mais ils risquent encore d'être sanctionnés par l'assurance chômage. Il faut savoir que des congés-modifications sont possibles sous certaines conditions et que si la travailleuse ou le travailleur refuse, il risque de se voir infliger trente jours sans ressources ! Certains congés-modifications sont abusifs, n'hésitez pas à nous consulter si cela devait vous arriver !

Les entreprises qui seront regroupées dans le nouveau centre d'impression de Plan-les-Ouates n'étant pas toutes signataires du Contrat collectif de travail de l'industrie graphique et emballage (CCT-IGE), on ne sait à ce jour ni quelles seront les futures conditions de travail ni combien de travailleurs seront repris. Il est à noter qu'une entreprise basée dans le canton de Vaud a également été contactée pour savoir si elle est intéressée à rejoindre le futur centre d'impression, et que des discussions sont en cours. D'autres contacts sont également en cours à Genève.

Cela appelle une organisation des collègues concernés pour que, tous ensemble, nous puissions nous opposer à une dégradation des conditions de travail, et que tous les travailleurs et travailleuses soient soumis au CCT-IGE.

Nous y travaillons avec la conviction nécessaire mais les travailleurs, les premiers concernés, doivent en prendre conscience : le syndicat, c'est les travailleurs et les travailleuses !

Chez Atar, nos collègues connaissent bien cet adage car beaucoup d'entre eux, membres de syndicom, ont participé à l'assemblée générale (AG) organisée par la commission du personnel (CoPe) et syndicom. En effet, suite au licenciement de six personnes en juillet (en plus de deux licenciés en décembre 2016 et une en février 2017), la direction refuse de reconnaître qu'il s'agit d'un licenciement collectif, en violation du CCT, alors même que pour la Chambre des relations collectives de travail genevoise (CRCT), un licenciement est collectif dès six personnes ! Lors de cette AG, les collègues ont décidé de lancer une pétition pour demander à la direction de reconnaître qu'il s'agit bien d'un licenciement collectif.

Lors de notre rencontre avec la direction d'Atar, la CoPe a remis la pétition. La direction a réfuté nos arguments. Pour le moment elle ne laisse aucune marge de négociation, et reste totalement fermée au dialogue. Elle se dit entreprise sociale, des belles paroles... Atar licencie une personne à une année de la retraite (64 ans) une autre de 60 ans, deux ou trois autres entre 50 et 57 ans. Vu la situation dans la branche, ces collègues n'ont aucune chance d'y retrouver un emploi. Socialement responsable... mon œil !

Tout cela montre bien à quel point les sections de Genève et Vaud ont eu raison de se prononcer contre PV 2020. Les personnes touchées par ces licenciements ont toutes plus de 50 ans, et la moitié d'entre elles plus de 57 ans !

Alors même qu'il leur sera très difficile de retrouver un emploi, les 50-60 ans sont très souvent les premiers et les premières à être licenciés.

Leur demander de travailler plus longtemps – que l'âge de la retraite soit 65 ou 67 ans pour tous – est une hérésie, voire un reniement de principes syndicaux défendus de longue date !

Nous espérons que les collègues dans les entreprises ne se laisseront pas intimider par les menaces de la direction et qu'ils resteront solidaires. Il faudra affronter, tous ensemble et unis, les décisions de la direction, désastreuses pour l'avenir de l'entreprise. Ils trouveront dans leur syndicat un allié inconditionnel, pour autant qu'ils se mobilisent et s'organisent ! Ce sont eux qui décideront quelle forme prendra la lutte, que ce soit au niveau juridique ou au niveau des actions.

Dans le canton de Vaud, PPF Paperform était en sérieuse difficulté. Les collègues ont courageusement décidé de s'organiser face aux incertitudes.

Nous avons pu les accompagner, répondre aux nombreuses questions qui les préoccupaient et les soutenir dans les discussions avec la direction ainsi qu'avec le repreneur. Heureusement, une reprise de l'activité de l'entreprise par la direction de BSR Imprimeries a été annoncée aux travailleurs, en présence du syndicat, dans l'atelier de PPF Paperform.

Avec les travailleurs et travailleuses, nous nous réjouissons qu'une entreprise signataire du CCT poursuive ses activités et surtout que les places de travail soient maintenues, avec de bonnes conditions. Un collègue a néanmoins été licencié et syndicom reste à sa disposition. Les collègues sont maintenant organisés et comme eux, nous resterons attentifs à la suite des événements.

Il est à noter que tant l'ancienne direction que la nouvelle ont accepté, suite à quelques discussions, la présence du syndicat dans les ateliers. Cette avancée permettra de soutenir au mieux les collègues et de les accompagner dans les discussions avec la/les directions. La détermination des travailleurs et travailleuses a été déterminante.

Toujours dans le canton de Vaud, au Centre d'impression Lausanne (CIL) de Bussigny (Tamedia SA), la fusion des deux quotidiens neuchâtelois *L'Express* (ancienne *Feuille d'Avis*, le plus ancien journal en langue française) et *L'Impartial* a soulevé une certaine préoccupation. Or, il semble bien que le nouveau quotidien sera imprimé sur le même site que les deux anciens.

Un soulagement pour les collègues rotativistes, qui ont appris également que le journal d'Unia (*L'Événement syndical*) continuera à l'avenir d'être imprimé à Bussigny.

Le journal du Syndicat des services publics (SSP) est quant à lui imprimé chez Atar, tout comme cette Tribune de substitution des sections Genève et Vaud Médias de syndicom.

Nous appelons les collègues travaillant au CIL à se mobiliser davantage pour leur propre avenir et leurs conditions de travail.

Cet avenir n'est pas encore écrit, et il dépend en partie de leur propre capacité à se mobiliser.

Imprimeurs, rotativistes, relieurs, polygraphes, employés des imprimeries : soutenez le CCT, défendez vos conditions de travail. Syndiquez-vous et si vous l'êtes déjà, syndiquez vos collègues.

Seuls ceux qui ne s'organisent pas ont déjà perdu !

Alex PATINO
secrétaire régional,
responsable romand Industrie graphique et emballage

Vos textes,
vos coups de gueule,
vos étonnements,
vos questions ...

Les thèmes qui vous intéressent
trouvent leur place dans nos pages.

Ecrivez à redaction@syndicomge.ch

syndicom
SECTION GENÈVE

Rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
tél. 022 731 56 66
www.syndicomge.org

Délai rédactionnel du prochain numéro :
15 octobre 2017

Refusez l'imposture pv2020

Bien que

Bien que depuis quelques années le 2^e pilier ait des difficultés énormes puisque la plupart des capitaux subissent des taux d'intérêt négatifs et que le système de capitalisation ne fonctionne plus – et pas seulement en Suisse, mais dans toute l'Europe – on ne changera rien et la réforme pv2020 propose de prendre dans l'AVS pour compenser les pertes dans le 2^e pilier.

Bien que les surcoûts liés à l'administration privée des assureurs soient une menace pour les rentes du 2^e pilier, on ne changera rien et de plus nombreux petits salaires lui seront soumis ; le taux de conversion actuel de 6,8% sera réduit à 6% et les rentes seront diminuées entre 12 et 13%.

Bien que pv2020 annonce des améliorations de 70 francs pour les rentes AVS, cela ne concernera que les nouveaux retraités et cette somme ne compensera pas les 386 francs de perte sur leurs rentes du 2^e pilier.

Bien que les femmes subissent toujours une discrimination salariale de 20%, pv2020 exigera qu'elles travaillent une année de plus pour une rente plus petite. Elles perdront 1,3 milliard alors que leurs retraites sont déjà inférieures à celles des hommes de 37%.

Bien que les rentiers AVS d'aujourd'hui ne seraient pas touchés par cette réforme, ils s'acquitteront comme tout le monde d'une nouvelle TVA.

Même si

Même si de nombreux partis de droite et de gauche prétendent que les 4 objectifs de pv2020 sont de maintenir le niveau des rentes, garantir un financement suffisant des prestations, adapter la prévoyance vieillissante à l'évolution de la société, combler les lacunes de prévoyance, force est de constater que leur conception de la « réforme » n'est pas synonyme de progrès pour le plus grand nombre, mais qu'elle œuvre à la désagrégation des assurances sociales pour celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Même si un certain patronat nous assure que depuis 20 ans le monde s'est considérablement transformé, que la démographie s'est modifiée et qu'il serait temps de réformer notre prévoyance vieillissante, force est de constater qu'en ce qui concerne les conditions de travail, ses réformes ont réduit la majorité des salaires et ont précarisé de trop nombreux emplois.

Même s'ils peuvent prétendre que l'état du fonds AVS diminuerait de 50 milliards de francs jusqu'en 2035, force est de constater qu'ils dissimulent toujours soigneusement l'extraordinaire croissance du taux de productivité de la force de travail.

Cela étant, même s'ils ont raison de déclarer que nous vivons plus longtemps, faisons moins d'enfants et qu'il y a moins d'actifs par retraité, force est de constater

que les entrepreneurs déterminants – de par la masse des salariés – ne proposent pas de partager plus généreusement les richesses produites : par exemple en cotisant de manière plus substantielle au système de prévoyance pour leurs exploités directs.

Même si certaines centrales syndicales peuvent dire que grâce à pv2020 en cas de perte d'emploi avant le départ à la retraite (à partir de 58 ans), les employés plus âgés ne seront plus exclus de leur caisse de pension ; et que même s'ils ne trouvent pas de nouvel emploi et qu'ils ne paient plus de cotisations, leur dernière caisse de pension devra à l'avenir leur payer une rente, il faut regretter que la majorité des chefs de file dans ces organisations aient ajourné depuis plusieurs années une lutte conséquente en faveur d'une modification légale procurant une réelle protection contre les licenciements de travailleuses et travailleurs, de tous âges comme de leurs élus.

Refusez l'imposture pv2020

Parce que l'AVS est fondée sur le principe de la solidarité, refusez de briser son universalité par l'introduction de rentes différenciées entre retraités actuels et futurs : 2 niveaux demain, 3 après-demain !

Une majorité aux Chambres fédérales a déjà admis qu'il faut « dépolitiser » le taux de conversion dans le 2^e pilier : la fixation du taux ne serait plus de la compétence du parlement et du peuple, mais des assureurs et des banques. Cela signifie que les 800 milliards correspondant aux cotisations patronales et des travailleurs ne seraient plus à l'abri.

Cette mesure fut retirée de la réforme pv2020 au printemps pour éviter de la fragiliser plus encore ; mais elle peut être ressortie des tiroirs. Parce qu'on doit se prémunir contre cette menace, refusez l'imposture avec 2 NON à la réforme pv2020.

Refusez l'imposture comme vous invite à le faire le comité référendaire. Même si parmi ses membres il n'y a actuellement presque aucun parlementaire qui pourrait intervenir dans les Chambres fédérales pour soutenir un autre projet : vu la position en faveur de pv2020 des représentant-e-s du centre et de la gauche, vu leur manque de confiance dans le peuple et leur renoncement, un OUI validerait la régression et en autoriserait d'autres.

Refusez l'imposture pour préparer l'avenir et trouver une solution qui préserve l'argent placé dans le 2^e pilier. Par exemple avec un transfert dans le premier pilier, de manière progressive, tout en maintenant les droits acquis...

Claude REYMOND, ancien typographe,
membre de syndicom,
secrétaire de la CGAS
3^e représentant des Unions syndicales
cantonales auprès du Comité USS

Impressum

Rédacteur en chef

Antonio FISCO
antonio.fisco@syndicomge.ch

Comité de rédaction

Michel GUILLOT
Silvano ROUBATEL
redaction@syndicomge.ch

Correction

Marie CHEVALLEY

Administration

Rodolphe Michaël BONGIOVANNI
rodolphe.bongiovanni@syndicom.ch

**HAUSSE DE
L'ÂGE DE LA
RETRAITE ?
BAISSE DES
RENTES ?**

2x NON
À PRÉVOYANCE 2020
CGAS